



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Dix-neuvième session

Genève, 22-25 octobre 2014

Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa dix-neuvième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–12	3
A. Participation	2–7	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	8–12	3
II. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement	13–14	4
III. Résultats de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Comité des politiques de l'environnement	15–19	4
IV. Débat sur les accords multilatéraux sur l'environnement	20–25	5
V. Examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»	26–46	6
A. Actions pour l'eau d'Astana	26–28	6
B. Pour une économie verte	29–32	7
C. Études de performance environnementale	33–36	7
D. Évaluation de l'environnement et établissement de rapports	37–40	8
E. Travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et des Centres régionaux pour l'environnement	41–43	9
F. Principales conclusions	44–46	9
VI. Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	47–49	10



VII.	Études de performance environnementale.....	50-63	10
A.	Deuxième étude de la performance environnementale de la Croatie.....	50-63	10
B.	Troisième étude de la performance environnementale de la République de Moldova	54-57	11
C.	Étude de la performance environnementale du Maroc	58-63	11
VIII.	Surveillance et évaluation de l'environnement, établissement de rapports sur l'environnement.....	64-69	12
IX.	Actions multisectorielles	70-88	13
A.	Éducation au service du développement durable	71-75	13
B.	Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement	76-78	14
C.	Environnement et sécurité	79-80	14
D.	Processus européen Environnement et santé	81-85	15
E.	Construction écologique	86-88	16
X.	Programme de travail	89-109	16
A.	Examen de l'exécution du programme pendant la période biennale 2012-2013	89-90	16
B.	Travaux pour la période biennale 2014-2015	91-94	17
C.	Publications pour la période biennale 2014-2015.....	95	17
D.	Ressources nécessaires et critères d'attribution d'une aide financière.....	96-105	17
E.	Intégration du principe de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités relatives à l'environnement	106-109	19
XI.	Règlement intérieur	110-111	19
XII.	Calendrier des réunions	112-114	20
XIII.	Questions diverses.....	115	20
XIV.	Résumé des décisions du Comité	116	20
XV.	Clôture de la session.....	117-118	26
Annexes			
I.	Liste des pays ayant droit à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013).....		27
II.	Mandat du Groupe des amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement.....		28

I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa dix-neuvième session à Genève (Suisse) du 22 au 25 octobre 2013.

A. Participation

2. Ont participé à la session les délégations de 40 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'Organisation des Nations Unies: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. La délégation du Maroc, un État non membre de la CEE, a également pris part aux travaux.

3. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après étaient aussi présents: Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, Commission d'indemnisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

4. Des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient présents. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

5. S'agissant de l'Union européenne (UE), des représentants de la Commission européenne, de la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et de la Banque européenne d'investissement ont également assisté à la session.

6. Des représentants du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale; du Centre régional pour l'environnement du Caucase; du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et du Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova étaient aussi présents.

7. De plus, des représentants d'associations de protection de l'environnement de la société civile – l'Eco-Accord; l'Eco-Forum européen; le Bureau européen de l'environnement; le Global Institute for Water, Environment and Health; Green Liberty; le Réseau international des organismes de bassin; et le Zoï Environment Network – étaient également présents.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

8. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEE a noté qu'à sa soixante-cinquième session (Genève, 9-11 avril 2013), la CEE avait adopté les conclusions formulées au terme de l'examen de sa réforme de 2005¹. Lors de cet examen, les États membres de la CEE avaient accueilli avec une grande satisfaction les travaux menés dans le cadre du sous-programme Environnement, et conclu que le sous-programme, le Comité des politiques de l'environnement et les organes subsidiaires correspondants accomplissaient

¹ Voir le rapport biennal de la Commission (E/2013/37-E/ECE/1464, par. 34 et annexe III), consultable à l'adresse http://www.unece.org/commission/2013/65th_index.html.

efficacement leurs mandats en cours en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets dont la valeur ajoutée était évidente à l'échelle régionale et au-delà. Le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devaient donc poursuivre l'exécution des mandats existants sous la direction générale du Comité des politiques de l'environnement et du Comité exécutif de la CEE.

9. Le Président du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants, en soulignant les objectifs de la session et en soulignant que pour utiliser le moins de papier possible, les participants étaient encouragés à télécharger les documents de session depuis le site Web de la CEE².

10. Trois manifestations ont été organisées en marge de la session sur les thèmes suivants: «Le Système d'échange d'informations sur l'environnement dans la pratique et la voie à suivre dans la région pan-européenne» (par l'AEE, le 23 octobre); et «Exposé sur la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE» et «Contribution du PNUE au programme de développement pour l'après-2015 et état de l'application du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables» (toutes deux par le PNUE, les 23 et 24 octobre respectivement).

11. L'ordre du jour (ECE/CEP/2013/1) a été adopté avec le programme proposé (document d'information no 1/Rev.1).

12. Le Comité a élu M^{me} Élisabeth Quintas da Silva (Portugal) Présidente. M. Michel Amand (Belgique), M. Nicolas Fairise (France), M^{me} Maria Nagornii (République de Moldova), M^{me} Martine Rohn-Brossard (Suisse), M. Miroslav Tadic (Serbie), M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie) et M. Bulat Yessekin (Kazakhstan) ont été élus Vice-Présidents. Le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements aux membres sortants du Bureau, pour leur dévouement aux activités environnementales de la CEE.

II. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

13. Le Président a présenté le rapport du Bureau sur les résultats de ses travaux pour la période allant d'avril 2012 à juin 2013 (ECE/CEP/2013/22), en particulier sur: a) la préparation de l'examen à mi-parcours des résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Conférence d'Astana); b) la contribution de la CEE au processus Environnement et santé; c) l'établissement de critères pour l'attribution d'aides financières en vue de la participation aux réunions et manifestations du Comité; et d) l'élaboration d'un règlement intérieur pour le Comité.

14. Le Comité a remercié le Bureau, qui s'acquittait avec efficacité de son mandat, et le secrétariat de la CEE, qui lui apportait pour ce faire un soutien de grande qualité.

III. Résultats de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Comité des politiques de l'environnement

15. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), la Conseillère principale du secrétariat exécutif de la CEE a présenté les activités menées pour donner suite au document final de

² <http://www.unece.org/env/cep/2013sessionoctober.html>.

la Conférence, en particulier l'organisation de deux tables rondes sur la question pendant le débat de haut niveau de la soixante-cinquième session de la CEE.

16. Une première table ronde sur le thème «L'avenir de la durabilité: de la transition à la transformation» a vu l'accent mis sur les principaux domaines dans lesquels la CEE pouvait contribuer à la suite donnée à la Conférence Rio+20 et au programme d'action quinquennal du Secrétaire général, ainsi que sur les outils à sa disposition. La deuxième table ronde, sur le thème «La gouvernance du développement durable: implications et perspectives régionales pour le dispositif institutionnel de l'après Rio+20», a été consacrée aux ramifications régionales de la constitution du nouveau forum politique mondial de haut niveau sur le développement durable, en vue d'apporter une contribution aux débats sur la question et au processus de négociation de l'Assemblée générale. Deux documents de référence établis par le secrétariat (E/ECE/1465 et E/ECE/1466) sont venus alimenter les débats.

17. Les résultats du débat de haut niveau, résumés par le Président dans le document publié sous la cote E/ECE/1464 (annexe II), avaient été communiqués au Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies³. Le Comité en a pris note.

18. Le Directeur de la Division de l'environnement a informé le Comité des résultats de l'examen de la réforme de la CEE engagé en 2005 en ce qui concerne les ressources allouées au sous-programme Environnement. Tout en reconnaissant les obligations de la CEE au regard de ses cinq conventions relatives à l'environnement, il fallait tenir compte du nombre croissant d'instruments dans l'allocation des ressources du budget ordinaire pour que le sous-programme puisse se poursuivre à l'avenir sans réduction de ses ressources ou de ses moyens en fournissant efficacement les services voulus à tous les organes subsidiaires.

19. Le Comité a pris note de ces renseignements. Les participants ont su gré à la CEE de reconnaître l'efficacité du sous-programme Environnement et souligné qu'il fallait y affecter davantage de ressources humaines au titre du budget ordinaire.

IV. Débat sur les accords multilatéraux sur l'environnement

20. Il a été convenu d'aborder simultanément la question de l'application et du respect des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE à l'échelle nationale et l'examen des documents finaux de la Conférence d'Astana intéressant les accords multilatéraux sur l'environnement.

21. Les Présidents des Réunions des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ont ensemble informé le Comité des résultats des troisième et quatrième réunions informelles de représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement et du Comité (Genève, 27 février et 21 octobre 2013), qui avaient été l'occasion de poursuivre les débats sur les moyens d'améliorer la coopération dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, et notamment d'échanger des informations sur les priorités et les possibilités de renforcer les synergies. La question d'arrangements financiers extrabudgétaires durables a aussi été étudiée. Des réunions de ce type pourraient être organisées à l'avenir si la demande en était faite.

³ On trouvera les renseignements et documents voulus à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/commission/2013/65th_index.html.

22. Dans son rapport sur les moyens d'aider les pays à adhérer aux accords multilatéraux sur l'environnement de la Commission économique pour l'Europe et à les mettre en œuvre, (ECE/CEP/2013/8), le secrétariat a indiqué que des progrès appréciables avaient été accomplis dans ce domaine. Les Présidents des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement ont pu encore échanger des renseignements supplémentaires sur les efforts déployés pour en renforcer l'application et le respect à l'échelle nationale.

23. Lors des débats qui ont suivi, certaines délégations ont suggéré que les accords multilatéraux sur l'environnement soient traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies pour les faire connaître en dehors de la région de la CEE.

24. Le Comité a pris note des renseignements communiqués concernant les efforts déployés pour renforcer l'application et le respect des accords, ainsi que des résultats des dernières réunions informelles. Les participants ont salué les initiatives prises dans le cadre des accords, y compris pour continuer de renforcer les synergies en vue de leur promotion et de leur application. Les pays qui n'étaient pas encore parties aux accords ont été invités à envisager de le devenir. Tous les pays ont été invités à continuer de s'employer activement à appliquer les accords. Le Comité a demandé que lui soit présenté à sa prochaine session un rapport sur l'état d'avancement du processus d'ouverture des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres instruments de la CEE à l'adhésion d'États extérieurs à la région ainsi que sur les activités connexes.

25. Le Comité a salué le rapport établi par le secrétariat en vue de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe», en reconnaissant qu'une coordination interdépartementale entre les responsables des accords multilatéraux sur l'environnement et les agents de liaison nationaux améliorerait l'application nationale et les activités multilatérales. Les délégations sont convenues qu'il faudrait déployer davantage d'efforts pour ménager suffisamment de volonté politique. Le Comité a reconnu qu'il fallait consacrer davantage de ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au renforcement des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

V. Examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»

A. Actions pour l'eau d'Astana

26. Le secrétariat a présenté le rapport établi au titre de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe», intitulé «Mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana: faciliter le progrès vers une meilleure gestion de l'eau» (ECE/CEP/2013/9).

27. Cinq experts représentant des acteurs des Actions pour l'eau d'Astana qui avaient répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de ces initiatives⁴ (Estonie, République de Moldova, Serbie, Suisse et Réseau international des organismes de bassin) ont participé à une table ronde autour des questions recensées dans le rapport présenté au titre de l'examen à mi-parcours. Le Comité s'est félicité des renseignements donnés par les experts sur l'application des Actions pour l'eau d'Astana dans leur pays ou leur organisation.

28. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur les Actions pour l'eau d'Astana, en se félicitant des progrès accomplis dans leur application. Les acteurs

⁴ On peut consulter toutes les réponses sur la page Web de la session.

concernés ont été encouragés à poursuivre leurs efforts dans le cadre des actions encore en cours. Le Comité a demandé que lui soit présenté à sa session de 2015 ou de 2016 un rapport d'activité (qui pourrait aussi être éventuellement examiné lors de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe») et prié le secrétariat de faire connaître les engagements pris et les résultats obtenus dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana dans une brochure ou sur le site Web de la CEE. Les acteurs concernés et les pays et organisations intéressés par les Actions pour l'eau d'Astana ont été encouragés à continuer de mettre à profit cette initiative comme un cadre fructueux pour promouvoir une gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau.

B. Pour une économie verte

29. La CEE et le PNUE ont présenté le rapport à mi-parcours intitulé «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne: progrès et perspectives» (ECE/CEP/2013/10).

30. Quatre participants (originaires de la France, de la Géorgie, du Kazakhstan et de l'ECO-Forum européen) ont évoqué les moyens d'instaurer une économie verte. Les participants et délégués ont examiné les questions recensées dans le rapport. Le Comité a accueilli avec satisfaction les renseignements qui lui ont été communiqués par les experts.

31. D'après les résultats de l'examen à mi-parcours effectué conjointement par la CEE et le PNUE en consultation avec le Mécanisme de coordination régionale, l'OCDE et l'AEE, de nombreuses organisations ont pris toute une série d'initiatives pour que les économies de la région soient plus respectueuses de l'environnement. Le Kazakhstan et ses partenaires œuvrent notamment au développement du Programme de partenariat pour une «passerelle verte», et notamment à l'établissement des procédures correspondantes et de son dispositif institutionnel.

32. Pour sa vingtième session, le Comité a demandé que lui soit présenté un rapport d'activité sur les progrès et perspectives possibles pour promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne, et notamment sur les priorités afin d'instaurer une économie verte dans la région et les moyens et options envisageables. Les délégations ont été encouragées à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

C. Études de performance environnementale

33. Le secrétariat a présenté dans les grandes lignes le rapport intitulé «Études de performance environnementale: état d'avancement des préparatifs de troisième cycle» (ECE/CEP/2013/12).

34. Les participants ont accueilli le rapport avec satisfaction et pris note des progrès accomplis. Le troisième cycle des études de performance environnementale était bien avancé. Le Comité a approuvé la structure détaillée proposée par le secrétariat pour le troisième cycle, en convenant de la réévaluer à la lumière de l'expérience acquise à l'avenir. En particulier, les questions ayant trait à l'économie verte seraient examinées dans les différents chapitres du troisième cycle à chaque fois qu'il y aurait lieu ainsi que dans un chapitre spécial (par exemple sur les instruments économiques, les dépenses environnementales et les investissements consentis pour faire en sorte que l'économie soit plus respectueuse de l'environnement).

35. Le Comité s'est félicité que le Monténégro et la Serbie soient prêts à faire l'objet d'une troisième étude de performance environnementale en 2014. Les pays de la CEE qui

n'étaient pas membres de l'OCDE étaient invités à faire savoir au secrétariat s'ils souhaitent faire l'objet d'une troisième étude de performance. Les délégations étaient invitées à fournir un soutien technique (experts) et financier au Programme d'études de performance environnementale, sur la base de l'évaluation des besoins en ressources effectuée par le secrétariat.

36. Les délégations se sont félicitées que l'AEE, le PNUE et l'OCDE aient offert d'apporter des contributions en nature aux études de performance environnementale.

D. Évaluation de l'environnement et établissement de rapports

37. Un représentant de l'AEE a présenté un examen des faits nouveaux en rapport avec le Système d'échange d'informations sur l'environnement intervenus depuis la Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui ont une incidence sur l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports (ECE/CEP/2013/18). Les participants ont accueilli avec satisfaction ce rapport et les autres documents présentés à l'appui des débats concernant l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports (à savoir les documents ECE/CEP/2013/15, ECE/CEP/2013/13 et ECE/CEP/2013/23).

38. La mise en place d'un processus systématique d'évaluation de l'environnement et d'établissement de rapports et le développement du Système d'échange d'informations sur l'environnement progressaient lentement. À la recommandation du Bureau, le Comité a décidé d'instaurer un mécanisme de coordination pour développer le Système d'informations sur l'environnement sous la forme d'un Groupe des Amis, sous réserve que les ressources nécessaires aux travaux de ce Groupe seraient disponibles. Le Comité a approuvé le mandat du Groupe des Amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement (annexe II), étant entendu que le Comité exécutif de la CEE devait y donner officiellement son approbation.

39. Pour la prochaine session du Comité, le Groupe des Amis a été prié de répondre aux questions suivantes:

a) Comment suivre et évaluer les progrès? Quels cibles et indicateurs de résultats clairs retenir aux fins du développement du Système d'échange d'informations sur l'environnement?

b) Comment organiser et structurer le processus d'évaluation systématique, en tenant compte des avantages du Système d'échange d'informations sur l'environnement?

40. Le Président de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a déclaré que les Parties avaient l'intention de mettre à profit le Système d'échange d'informations sur l'environnement dans le cadre des activités menées au titre de la Convention. Le Comité a invité les autres organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement à examiner si leurs mécanismes d'établissement des rapports étaient alignés sur les principes consacrés dans le cadre du Système d'échange d'informations sur l'environnement et de les réviser au besoin. Les pays et les autres acteurs concernés ont été invités à prendre part plus activement à la mise en place du Système d'échange à l'échelle nationale et régionale.

E. Travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et des Centres régionaux pour l'environnement

41. Le secrétariat de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement de l'OCDE a présenté le rapport intitulé «Progrès accomplis depuis la septième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement: promotion de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion des ressources en eau et de croissance verte» (ECE/CEP/2013/19).

42. Le Centre régional pour l'environnement pour l'Europe central et orientale et le Centre régional pour l'environnement pour le Caucase ont présenté les principales conclusions d'un rapport établi conjointement par cinq Centres régionaux sur la promotion d'une économie verte et d'une gouvernance soucieuse de l'impératif de durabilité (ECE/CEP/2013/14).

43. Le Comité a accueilli ces deux rapports et les renseignements fournis avec satisfaction. L'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement se montrait efficace pour promouvoir l'adoption de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion des ressources en eau et de croissance verte. Les Centres régionaux pour l'environnement, qui s'employaient de leur côté à promouvoir une économie verte et une gouvernance soucieuse de l'impératif de durabilité, pouvaient encore accomplir des progrès.

F. Principales conclusions

44. Le secrétariat a présenté les résultats de l'enquête menée auprès des États membres participant au processus «Un environnement pour l'Europe» pour déterminer quelles étaient les mesures qu'ils avaient prises afin de promouvoir le processus et de donner suite aux documents finals des conférences ministérielles. Au total, 29 des 44 pays (66 %) des pays ayant participé à la Conférence d'Astana et une dizaine d'autres acteurs ont répondu.

45. L'évaluation quantitative des réponses, qui figure dans le rapport intitulé «Résultats de l'enquête sur la promotion du processus «Un environnement pour l'Europe» et des textes issus des conférences ministérielles s'y rapportant» (ECE/CEP/2013/21) est complétée par un recueil des commentaires des répondants (document d'information n° 13/Rev.2). Au vu des réponses, la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe» recueille un large soutien et on y voit une précieuse plate-forme pour améliorer la gouvernance environnementale dans la région et promouvoir la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs.

46. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'évaluation et remercié les participants à l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe». Le Bureau du Comité et le secrétariat y donneraient suite et examineraient les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours. Les délégués ont exprimé leur satisfaction quant au degré d'organisation, à la qualité des documents et aux résultats de l'examen à mi-parcours des résultats de la Conférence d'Astana.

VI. Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

47. Le secrétariat a présenté les documents relatifs à l'organisation de la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» sur les conditions à satisfaire pour pouvoir accueillir la conférence, le cadre proposé et la tenue possible d'un débat de haut niveau sur la mise en œuvre de la Stratégie pour une éducation au service du développement durable pour l'après-2015 (ECE/CEP/2013/16, ECE/CEP/2013/17 et document d'information n° 3, respectivement). Le Comité a accueilli ces documents avec satisfaction et souscrit à la recommandation du Bureau d'organiser la Conférence en 2016. La délégation géorgienne a annoncé que les autorités du pays envisageaient d'accueillir la Conférence et que de nouvelles consultations gouvernementales sur la question étaient prévues.

48. Les délégations ont avancé plusieurs thèmes envisageables pour la Conférence: les accords multilatéraux sur l'environnement; l'eau; l'éducation au service du développement durable; le Système d'échange d'informations sur l'environnement; les modes de consommation et de production durables; les transports, la santé et l'environnement; et l'environnement et la santé. Elles se sont prononcées en faveur d'un cadre interactif comparable à celui de la Conférence ministérielle d'Astana.

49. Le Comité a chargé son bureau de mettre au point pour la prochaine session, avec l'appui du secrétariat, une version actualisée du cadre pouvant être adopté pour la conférence, à la lumière des observations faites par les délégations. Il a prié le secrétariat d'établir d'autres documents que le Bureau pourrait lui recommander d'examiner à sa vingtième session.

VII. Études de performance environnementale

A. Deuxième étude de la performance environnementale de la Croatie

50. Le Secrétaire du Groupe d'experts des études de performance environnementale a indiqué que le Groupe avait examiné la performance environnementale de la Croatie les 2 et 3 octobre 2013 à Genève. Son étude compte neuf chapitres et ses recommandations figurent dans le document d'information n° 4. Il a bénéficié pour cette étude du soutien financier de l'Allemagne, d'un appui en nature (experts) de l'Allemagne, l'Autriche, l'Espace économique européen et la République tchèque, ainsi que du concours, à l'échelon local, du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Croatie.

51. Le rapporteur (Suède) a récapitulé les principales conclusions et recommandations dans le cadre de cette étude. Dans l'ensemble, le pays a fait des progrès sensibles au cours des 14 années qui se sont écoulées depuis la première étude en 1999. Au moment de la deuxième étude, 83 des 98 recommandations formulées lors de la première étude avaient été intégralement ou partiellement appliquées ou étaient sur la voie de l'être. Le processus d'adhésion à l'Union européenne a contribué à l'obtention de ces bons résultats.

52. Le Vice-Ministre croate de la protection de l'environnement et de de la nature a présenté les principales réalisations dans le secteur de l'environnement. Le processus intense d'adhésion à l'Union européenne a nécessité la mise en place de nouveaux cadres législatifs et politiques qui ont donné lieu à une amélioration de la gouvernance environnementale, dont on peut attendre l'adoption de des normes élevées de performance environnementale et la concrétisation des engagements pris en matière d'environnement. La

deuxième étude a permis de recenser les points forts et les lacunes en matière de gouvernance environnementale; les recommandations formulées devraient permettre de régler les problèmes qui subsistent.

53. Au terme d'un débat, le Comité a achevé son examen par les pairs en adoptant les recommandations figurant dans la deuxième étude de la performance environnementale de la Croatie. Il a remercié les gouvernements et les organisations concernées de leur concours financier et de leur contribution en nature.

B. Troisième étude de la performance environnementale de la République de Moldova

54. Le Secrétaire du Groupe d'experts a indiqué que la performance environnementale de la République de Moldova avait été examinée dans le cadre d'une réunion du Groupe les 1^{er} et 2 octobre 2013 à Genève. L'étude comprend 10 chapitres et les recommandations formulées à cette occasion figurent dans le document d'information n° 5. L'Allemagne et la Norvège ont apporté leur concours financier, l'Allemagne et l'Espace économique européen ont détaché des experts et le bureau du PNUD en République de Moldova a fourni un appui à l'échelon local.

55. Le rapporteur (Estonie) a récapitulé les principales conclusions et recommandations dans le cadre de cette étude, en faisant observer que la République de Moldova était le premier pays à faire l'objet d'un troisième examen et qu'il avait accompli des progrès depuis la deuxième étude, en 2005, il y avait huit ans. Malgré certaines évolutions positives du cadre économique et législatif national, il faut redoubler d'efforts pour parachever, adopter et faire appliquer les dispositions législatives pertinentes. Des progrès s'imposent aussi dans d'autres domaines, notamment: a) le renforcement du cadre institutionnel, par exemple par la création d'une agence nationale de la protection de l'environnement; b) l'amélioration de l'utilisation et de l'allocation des ressources pour permettre au pays d'honorer ses engagements internationaux; et c) la mise au point de nouveaux moyens d'intervention et la mise à profit des instruments existants dans les secteurs de l'eau, des déchets et de l'agriculture. On constate une certaine amélioration de la situation pour ce qui est des moyens d'intervention économique, des dépenses et des investissements, et des progrès certains en ce qui concerne la surveillance de la qualité de l'eau. Sur les 30 recommandations faites au terme de la deuxième étude, 17 avaient été intégralement ou partiellement appliquées ou étaient en passe de l'être au moment de la troisième étude.

56. Après avoir exposé les principaux problèmes rencontrés par le pays dans le domaine de l'environnement et les progrès qu'il avait accompli pour y remédier, le Vice-Ministre de l'environnement de la République de Moldova a évoqué les activités prévues pour rendre l'économie nationale plus verte.

57. Au terme d'un débat, le Comité a achevé son examen par les pairs en adoptant les recommandations figurant dans la troisième étude de la performance environnementale de la République de Moldova. Il a remercié les gouvernements et les organisations concernées de leur concours financier et de leur contribution en nature.

C. Étude de la performance environnementale du Maroc

58. Le Secrétaire du Groupe d'experts a indiqué que le Groupe avait examiné la performance environnementale du Maroc les 11 et 12 septembre 2013 à Rabat, dans le cadre d'une réunion organisée en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à laquelle avaient participé des représentants de

l'Algérie et de la Libye, deux pays envisageant de faire l'objet d'une étude, ainsi que de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

59. Cette étude, la première que la Commission économique pour l'Europe (CEE) ait réalisée en dehors de la région, comporte 13 chapitres. Les recommandations formulées à cette occasion sont présentées dans le document d'information n° 6. La France, le Portugal, la Suisse, la CEA et le PNUE avaient détaché des experts pour l'étude. Le bureau du PNUD au Maroc et le Bureau régional pour l'Afrique du Nord de la CEA ont fourni un appui à l'échelon local.

60. Le rapporteur (Suisse) a récapitulé les principales conclusions et recommandations dans le cadre de l'étude et souligné les progrès accomplis depuis 2003, avec l'adoption d'un certain nombre de lois dans le secteur de l'environnement. En particulier, la Charte nationale de l'environnement et du développement durable adoptée en 2011 était venue donner un nouvel élan aux activités environnementales dans le pays. Il convenait cependant d'accélérer la révision des lois existantes et l'élaboration de nouvelles lois et de nouvelles politiques pour compléter le dispositif législatif et le cadre de politique générale en matière d'environnement.

61. Le Directeur adjoint du Département de l'environnement au sein du Ministère marocain de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement a exposé les grands défis environnementaux que devait relever le pays, en expliquant ce qu'il attendait de l'étude, à savoir qu'elle facilite les efforts consentis par le Maroc pour améliorer sa gouvernance environnementale. Ainsi, la nomination, le 10 octobre 2013, d'une Ministre déléguée auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargée de l'environnement était un développement conforme aux recommandations formulées dans le cadre de l'étude. La Ministre déléguée siégerait au Conseil de gouvernement, gage d'importance pour le Département de l'environnement et de promotion de ses activités.

62. Au terme d'un débat, le Comité a achevé son examen par les pairs en adoptant les recommandations figurant dans l'étude de la performance environnementale du Maroc. Il a remercié les gouvernements et les organisations d'avoir fourni des experts sans lesquels cette étude n'aurait pas été possible.

63. Le Comité a noté que la CESAO avait proposé à la CEE de procéder en étroite coopération à une étude de la performance environnementale de la Tunisie et il a invité le secrétariat de la CEE à y donner suite si les conditions pour qu'une étude puisse être effectuée par la CEE hors de la région étaient réunies (voir ECE/CEP/S/2011/2, annexe II).

VIII. Surveillance et évaluation de l'environnement, établissement de rapports sur l'environnement

64. Le Vice-Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a rendu compte des évolutions intervenues pendant la période 2012-2013 (voir ECE/CEP/AC.10/2012/2). Conformément à son mandat, le Groupe de travail continuait de contribuer au renforcement des capacités d'information et d'observation environnementales des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, de la Fédération de Russie, ainsi que des pays d'Europe du Sud-Est intéressés (les pays cibles).

65. Les pays cibles avaient toujours du mal à évaluer régulièrement l'environnement, surtout à partir d'indicateurs. La bonne circulation et l'exploitation des données nécessaires à l'établissement d'indicateurs posaient particulièrement problème. Pour y remédier, le Groupe de travail collaborait étroitement avec l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement.

66. Après être parvenu à établir des principes directeurs relatifs à l'air et à l'eau, le Groupe de travail avait mis au point un troisième ensemble de directives permettant d'élaborer des stratégies nationales axées sur la surveillance de la biodiversité comme mécanisme d'intervention en matière d'environnement pour les pays cibles (ECE/CEP/2013/7). Des directives guidant la prise de décisions en matière de protection des sols contre la contamination chimique étaient en cours d'élaboration.

67. L'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement avait tenu ses cinquième et sixième sessions les 4 et 6 juillet et les 30 octobre et 1^{er} novembre 2012 respectivement (voir ECE/CEP-CES.GE.1/2012/5 et ECE/CEP-CES.GE.1/2012/10). Elle se montrait efficace, en améliorant les capacités des autorités environnementales et statistiques des pays cibles à produire des indicateurs et des statistiques en matière d'environnement.

68. L'aide accordée par les donateurs, en particulier par la Norvège, la Fédération de Russie et l'Espace économique européen, avait facilité les initiatives du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe. Par ailleurs, la coopération avec les organisations internationales et les programmes compétents s'était avéré cruciale pour obtenir de bons résultats sur les questions de fond.

69. Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux menés en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement, et d'établissement de rapports sur l'environnement; il a prié les deux organes d'aider également le Groupe des amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement à s'acquitter de son mandat. Le Comité a adopté les directives relatives à l'élaboration de Directives pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la biodiversité un instrument de politique environnementale dans les cibles s, et invité ces pays à les appliquer.

IX. Actions multisectorielles

70. Le Comité a été informé des progrès accomplis récemment au titre d'un certain nombre d'activités intersectorielles menées actuellement sous la houlette de la CEE ou en partenariat avec d'autres organisations.

A. Éducation au service du développement durable

71. Le secrétariat a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une éducation au service du développement durable et expliqué qu'en 2013 le Comité directeur chargé de l'éducation au service du développement durable avait mis l'accent sur les trois domaines d'action prioritaires, de manière à: a) faire appliquer un programme d'éducation au service du développement durable dans chaque établissement scolaire d'ici à 2015; b) favoriser l'intégration de l'éducation au service du développement durable dans la formation des enseignants; et c) repenser l'enseignement et la formation techniques et professionnels en insistant davantage sur le développement durable et la transition vers une économie verte.

72. La CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avaient organisé conjointement une consultation régionale sur la suite donnée à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et son évaluation. À cette occasion, le Comité directeur avait réaffirmé avec force sa volonté de continuer de mettre en œuvre la Stratégie au terme de la Décennie. Un document intitulé «Donner aux éducateurs les moyens d'agir pour un avenir durable» avait été publié en 2013 pour faciliter la tâche des éducateurs dans ce domaine.

73. À la demande du Comité directeur, le secrétariat a présenté un projet de réunion de haut niveau entre les ministères de l'éducation et de l'environnement dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie sur la dernière décennie et la voie à suivre à l'avenir et qui pourrait se tenir à l'occasion de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

74. Le secrétariat a noté que la mise en œuvre de la Stratégie continuait d'être assurée grâce aux contributions volontaires des États membres et d'en dépendre. Entre octobre 2010 et octobre 2013, elle avait par ailleurs bénéficié des services d'un administrateur auxiliaire fourni par le Gouvernement allemand.

75. Le Comité a pris note de ces informations et s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie. Le projet relatif à l'organisation d'une réunion de haut niveau entre les ministères de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» a été très bien accueilli.

B. Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement

76. Le Président du Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement a indiqué qu'en 2013 la «course de relais» lancée dans le cadre du Programme pour diffuser les meilleures pratiques de ville en ville s'était poursuivie, avec une série d'ateliers sur les politiques intégrées permettant d'atténuer les effets négatifs des transports sur l'environnement et la santé humaine. Les participants à un atelier sous-régional intitulé «Green and health-friendly Sustainable Mobility: Focus on Urban Central Asia», qui s'est tenu à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2013, sont convenus qu'il fallait réduire la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution sonore et consentir des investissements pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des transports publics et la sécurité des infrastructures et de la signalisation, afin d'encourager les types de mobilité dite «douce», comme la marche et le vélo.

77. La onzième réunion du Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (Genève, 27 et 28 novembre 2013) devait essentiellement porter sur les préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 14-16 avril 2014). Le Comité directeur devait mener à bonne fin les négociations sur la future Déclaration de Paris, dont le mot d'ordre était «La ville bouge: place aux usagers!» et qui devait souligner le rôle de chaque citoyen et prôner une mobilité urbaine écologique et respectueuse de la santé. Le colloque organisé en 2013 dans le cadre du Programme devait s'intituler: «Mobilité active pour tous: les aspects liés à la sécurité et à la santé de la marche et du vélo en milieu urbain».

78. Le Comité a pris note de ces informations, s'est félicité des résultats obtenus par le Programme et a invité les délégations à participer activement à la quatrième Réunion de haut niveau.

C. Environnement et sécurité

79. Le Directeur de la Division de l'environnement a brièvement fait le point sur l'état d'avancement de l'Initiative Environnement et sécurité (document d'information N° 7/Rev.1). La contribution de la CEE en la matière avait surtout consisté à favoriser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement – un des piliers de l'Initiative. Elle avait aussi œuvré récemment à la mise en place d'une coopération transfrontalière dans les bassins de la Koura, du Dniestr et de la mer d'Aral, pris des initiatives dans le domaine de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontaliers,

mené des activités de renforcement des capacités dans le cadre du programme d'assistance de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et en vue de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et de son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, ainsi que de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Une étude sur l'impact des changements climatiques et la vulnérabilité face à ces phénomènes à l'horizon 2050 avait été menée à bien dans le cadre du projet «Réduire la vulnérabilité aux inondations extrêmes et aux changements climatiques dans le bassin du Dniestr». Ses résultats pourraient être mis à profit pour prendre des décisions informées face aux problèmes environnementaux qui s'annoncent.

80. Le Comité a pris note des renseignements portés à son attention et les accueillis avec satisfaction.

D. Processus européen Environnement et santé

81. À sa dix-huitième session, le Comité a demandé à son bureau, assisté du secrétariat, de nommer au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé, pour le second mandat (2013-2014), quatre personnes issues du secteur de l'environnement. Le secrétariat a par conséquent adressé des lettres aux 53 États membres de la CEE qui sont aussi membres du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) pour inviter officiellement les ministres de l'environnement éventuellement intéressés à se faire connaître. Quatre d'entre eux se sont manifestés.

82. Les quatre personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé pour le mandat (2013-2014):

- a) M. Philippe Henry, Ministre wallon de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité (Belgique);
- b) M. Amir Peretz, Ministre de la protection de l'environnement (Israël);
- c) M. Gheorghe Şalaru, Ministre de l'environnement (République de Moldova);
- d) M. Oleg Proskuryakov, Ministre de l'écologie et des ressources naturelles (Ukraine)

83. Le Comité a été informé de l'état d'avancement des travaux du Conseil ministériel. Le représentant d'OMS/Europe a donné un aperçu des principales réalisations et perspectives du processus Environnement et santé. La délégation israélienne a fait une déclaration dans laquelle elle a mis l'accent sur les principales actions entreprises au niveau national. La délégation allemande a fait une déclaration en soulignant la participation active du pays au processus. Le Comité a souligné qu'il fallait en renforcer la visibilité sur la scène internationale et rechercher d'éventuelles synergies avec les processus et activités pertinents.

84. Il a pris note du rapport du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (EUR/RC63/10), du rapport sur le processus européen Environnement et santé

(2010-2013)⁵ et des informations fournies sur l'état d'avancement des travaux du Conseil ministériel.

85. Le Comité a prié le secrétariat de la CEE de faire le nécessaire en vue de la nomination de quatre ministres issus du secteur de l'environnement pour le troisième mandat (2015-2016) du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé. Il a en outre décidé d'organiser une table ronde sur le processus Environnement et santé à sa prochaine session et d'inviter les présidents du Conseil ministériel européen de l'environnement et du Groupe de travail Environnement et santé. Il a également prié son bureau et le secrétariat d'étudier la proposition de l'OMS, concernant l'organisation d'une réunion conjointe de ses services et de ceux du Conseil ministériel en vue d'examiner les questions d'intérêt commun.

E. Construction écologique

86. À la session extraordinaire qu'il a tenue en mai 2011, le Comité a décidé de faire partie d'une équipe spéciale sur la construction écologique, qui serait composée d'experts du Comité du bois (récemment rebaptisé Comité des forêts et de l'industrie forestière), du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable, ainsi que d'organisations partenaires.

87. À sa dix-huitième session, le Comité avait été informé du report de la mise en place de l'équipe spéciale sur la construction écologique après l'examen de la réforme de 2005 de la CEE. Le Comité a été informé qu'une fois cet examen achevé, l'équipe spéciale pourrait être constituée en 2014. Elle mènerait l'essentiel de ses activités par voie électronique et mènerait des études analytiques sur la construction écologique.

88. Le Comité a pris note de ces informations sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la construction écologique et chargé le secrétariat de distribuer le projet de plan d'action pour une économie verte en cours d'établissement par le Comité des forêts et de l'industrie forestière.

X. Programme de travail

A. Examen de l'exécution du programme pendant la période biennale 2012-2013

89. La Présidente a appelé l'attention sur l'Examen de l'exécution du sous-programme relatif à l'environnement pendant la période biennale 2012-2013 (ECE/CEP/2013/5), établi par le secrétariat suivant les prescriptions de la CEE à cet effet. Le Comité a approuvé l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2012-2013, qui comportait la modification suivante, demandée par la Lituanie au nom de l'Union européenne et de ses États membres: à la deuxième phrase du paragraphe 42, dans le module 7 consacré à la Convention d'Aarhus, il convient de préciser que seules les Parties concernées sont tenues de se montrer encore plus efficaces dans l'application des décisions portant sur la mise en conformité.

⁵ OMS (Copenhague, 2013). Disponible, en anglais et en russe uniquement, à l'adresse suivante: <http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/report-on-the-european-environment-and-health-process-2010-2013>.

90. Les délégations ont par ailleurs déploré le format restreint de l'examen de l'exécution des programmes, qui ne tenait pas compte d'activités (relevant par exemple du processus Environnement et santé ou de l'initiative Environnement et sécurité) dont le sous-programme Environnement était partenaire mais dont les services de secrétariat étaient principalement assurés par d'autres organismes du système des Nations Unies. Il a été proposé d'annexer à l'avenir au document un bilan des progrès réalisés dans le cadre de ces activités.

B. Travaux pour la période biennale 2014-2015

91. La Présidente a informé les participants que le programme de travail du sous-programme Environnement pour l'exercice biennal 2014-2015 (ECE/CEP/2013/3) avait été élaboré par le secrétariat sur la base du modèle de présentation des programmes de travail approuvé par le Comité exécutif de la CEE. Le Comité l'a adopté pour examen et approbation ultérieurs par le Comité exécutif.

92. La Présidente a en outre informé les participants que le Plan d'évaluation biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 avait été publié sous la cote ECE/CEP/2013/4. Le Comité a approuvé ce document, avec deux modifications proposées par la Lituanie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et prié le secrétariat d'en publier un nouveau tirage pour sa vingtième session, qui se tiendrait en octobre 2014.

93. Les deux modifications avaient trait au module relatif à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et consistaient en deux nouveaux indicateurs de succès permettant de mesurer: a) le nombre de parties ayant ratifié, approuvé ou accepté ladite Convention; et b) le nombre de parties ayant ratifié, approuvé ou accepté les deux modifications apportées à la Convention.

94. La Présidente a présenté le document d'information n° 12/Rev.1, dans lequel est exposé le projet de cadre stratégique du sous-programme Environnement pour la période 2016-2017. À sa réunion du 21 octobre 2013, le Bureau a examiné ce projet et en a recommandé l'approbation. Le Comité a suivi cette recommandation.

C. Publications pour la période biennale 2014-2015

95. La Présidente a présenté la Liste de publications concernant le sous-programme Environnement pour la période biennale 2014-2015, publiée sous la cote ECE/CEP/2013/6. Le Comité a approuvé cette Liste.

D. Ressources nécessaires et critères d'attribution d'une aide financière

96. La Présidente du Comité a présenté l'évaluation des critères d'attribution d'une aide financière à la participation aux réunions et manifestations, publiée sous la cote ECE/CEP/2013/20. Lors de sa réunion d'avril 2013, le Bureau avait mis la dernière main à ce document avec l'appui du secrétariat et recommandé au Comité d'adopter la décision qui y figurait. Le secrétaire du Comité a présenté les principales conclusions de l'évaluation. Le Comité a pris note de l'évaluation et approuvé les recommandations figurant aux paragraphes 20 et 21 de ce document.

97. La Présidente a présenté la révision des critères d'admissibilité des pays à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (document d'information n° 9). Il a été observé que les statistiques concernant le produit intérieur brut (PIB) par habitant, en prix courants convertis en dollars des États-Unis par application des taux de change

courants, concernaient l'année 2012, les chiffres pour 2013 ne devant pas être disponibles avant la fin de 2014.

98. La délégation biélorussienne a informé le Comité de la situation difficile que connaissait le pays depuis la dévaluation de la monnaie nationale intervenue en 2011 et lui a demandé d'envisager son inscription sur la liste des pays admissibles.

99. Le Comité a approuvé la liste des pays ayant droit à une aide financière (voir annexe I), qui entrerait en vigueur après la clôture de la dix-neuvième session, et demandé au Bureau d'examiner la demande du Bélarus et de prendre une décision à ce sujet.

100. L'état des ressources, notamment les ressources financières mobilisables dans les divers fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'une estimation des ressources financières nécessaires pour exécuter les divers programmes de travail pendant la période biennale 2014–2015, ont été présentés dans le document d'information n° 8. Conformément au souhait exprimé lors de la seizième et de la dix-huitième session du Comité (octobre 2009 et avril 2012, respectivement), un tableau général des fonds d'affectation spéciale et des contributions par pays a été produit dans un additif séparé au document d'information (et distribué en séance).

101. Le Comité a accueilli avec satisfaction les éléments d'information fournis sur l'état des ressources du sous-programme Environnement pour 2012–2013 et a prié le secrétariat de bien vouloir communiquer des renseignements du même ordre sur la période biennale 2014–2015 lors de sa prochaine session, qui aurait lieu dans deux ans.

102. Les participants ont rappelé que les présidents des accords multilatéraux sur l'environnement avaient déploré que leurs secrétariats manquaient de ressources, en soulignant qu'il existait un risque réel que les décisions prises par les Parties aux protocoles se rapportant à ces accords ne puissent être intégralement mises en œuvre en raison de l'insuffisance des ressources dont disposait le secrétariat de la CEE. La Présidente du Comité a invité les délégations à continuer d'appuyer les activités menées dans le cadre du sous-programme Environnement en apportant une aide financière ou des contributions en nature aux différents fonds d'affectation spéciale.

103. Le secrétariat a rendu compte au Comité de l'introduction par la CEE de la norme IPSAS 23 concernant les opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts) (document d'information n° 8).

104. Le Comité a pris note des informations fournies par le secrétariat sur l'introduction par la CEE de la norme IPSAS 23 relative aux impôts et transferts. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption de ces normes par l'Organisation. Dans le droit fil de cette décision, la CEE s'employait à mener à bien le passage des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS et à toutes les normes connexes d'ici au 1^{er} janvier 2014.

105. À cet égard, le Comité a décidé que sauf accord contraire entre donateurs et bénéficiaires, les contributions à un fonds d'affectation spéciale du sous-programme Environnement donné ne serviraient à financer que des activités relatives au programme, à l'organe ou à l'accord multilatéral sur l'environnement pour lequel le fonds en question avait été créé, selon le programme de travail établi. Ces contributions seraient par défaut considérées comme non assorties de conditions et les avantages matériels qui pourraient en être tirés ne devraient pas être restitués aux donateurs, étant entendu qu'ils seraient utilisés

pour des activités menées à l'appui du sous-programme Environnement, dans le domaine correspondant à la donation⁶.

E. Intégration du principe de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités relatives à l'environnement

106. Le secrétariat de la CEE a fourni des informations sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités relatives à l'environnement. Certaines activités liées à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont été menées dans le cadre du Plan d'action de la CEE pour l'égalité des sexes, au titre de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

107. La problématique hommes-femmes a été prise en compte de diverses manières tant au niveau du programme qu'à celui des projets. Au niveau des projets, elle a par exemple été intégrée dans les activités concernant la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la santé, qu'il s'agisse de la formulation des politiques, des services d'approvisionnement en eau et de santé, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des projets ou de la promotion de la participation des femmes à la prise de décisions et de la prise en compte des questions d'égalité des sexes, le cas échéant, dans les produits.

108. Différentes propositions ont été faites en vue d'une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités liées à l'environnement: a) encourager une représentation équilibrée des hommes et des femmes, dans la région, au niveau de la gouvernance environnementale; b) faciliter l'intégration des questions d'égalité des sexes dans le cadre du processus de promotion du développement durable en sollicitant l'avis du grand groupe des femmes; c) promouvoir, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, les recommandations et les textes adoptés à l'issue des réunions; d) et inscrire la problématique hommes-femmes à l'ordre du jour des réunions et faire en sorte que les différents intervenants lui ménagent une place le cas échéant.

109. Le Comité a pris note des éléments d'information qui ont été portés à son attention, en convenant qu'il importait de prendre en compte le principe de l'égalité des sexes lors de la préparation des activités et des débats politiques organisés dans le cadre des structures de gouvernance de la CEE qui s'occupent de l'environnement. Il a salué les progrès déjà accomplis dans ce domaine dans le cadre du sous-programme Environnement.

XI. Règlement intérieur

110. Le Secrétaire du Comité a présenté le projet de règlement intérieur (publié sous la cote ECE/CEP/2013/L.1) établi par le bureau avec le concours du secrétariat, conformément à la demande formulée par le Comité à la session précédente.

111. Le Comité a pris note de la teneur de ce document et des observations que lui avaient adressées l'Union européenne et ses États membres, ainsi que des autres observations faites par des délégations au cours de la session. Le Comité a demandé au

⁶ Faute de temps, le Comité a chargé son bureau d'étudier le libellé exact de la décision devant figurer dans le présent rapport, dans un souci de rationalisation des procédures de réception des contributions financières. Les membres du Bureau ont tenu des consultations par voie électronique et se sont mis d'accord sur le libellé des paragraphes 104 et 105 du présent rapport.

Bureau et au secrétariat de continuer d'affiner le projet de règlement intérieur et de lui faire des recommandations à sa vingtième session.

XII. Calendrier des réunions

112. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a présenté le document d'information n° 10 dans lequel figure le calendrier des réunions du Comité et de son bureau pour la période 2014-2016.

113. Les délégations ont approuvé le calendrier proposé après y avoir apporté une modification concernant la réunion du Bureau du Comité en 2014, et elles sont convenues que la vingtième session du Comité se tiendrait du 28 au 31 octobre 2014.

114. À l'issue de consultations par courrier électronique, le Bureau est convenu de se réunir et de tenir éventuellement une réunion conjointe avec des membres suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé pour examiner des questions d'intérêt commun (voir par. 85 ci-dessus), les 26 et 27 mai 2014.

XIII. Questions diverses

115. La délégation suédoise a présenté au Comité la Coalition pour le climat et la qualité de l'air pur en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie [réf (ECE/CEP/2013/1)], une initiative prise par la Suède avec le Bangladesh, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, le Mexique et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui était ouverte aux autres pays et acteurs non étatiques souhaitant rejoindre cet effort mondial. Le Comité a pris note de ces renseignements.

XIV. Résumé des décisions du Comité

116. À sa dix-neuvième session, le Comité:

- a) A adopté l'ordre du jour de la dix-neuvième session;
- b) A élu, par acclamation, la Présidente et d'autres membres de son bureau et exprimé ses remerciements aux membres sortants pour le travail qu'ils avaient effectué;
- c) A remercié le Bureau, qui s'acquittait avec efficacité des tâches qu'il lui avait confiées, et le secrétariat de la CEE, qui lui apportait pour ce faire un soutien de grande qualité;
- d) A pris note des informations fournies concernant les activités menées par la CEE en vue de donner suite au document final de la Conférence Rio+20;
- e) A pris note des informations fournies concernant les résultats de l'examen de la réforme de la CEE engagée en 2005;
- f) A pris note des informations fournies par les organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE quant à la mise en œuvre et au respect desdits accords, et;
 - i) S'est félicité des progrès accomplis en ce qui concernait la ratification et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, dont il appréciait l'efficacité;

- ii) A invité les États qui ne l'avaient pas encore fait, à envisager d'adhérer aux accords multilatéraux sur l'environnement, en formant le souhait que tous les pays en poursuivent activement la mise en œuvre;
- iii) A pris note des résultats des réunions informelles conjointes entre représentants des organes directeurs des accords multilatéraux et du Comité [réf (ECE/CEP/2013/1)];
- iv) S'est félicité des activités visant à renforcer encore les synergies aux fins de la promotion et de la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement;
- v) A invité son secrétariat à établir, en prévision de sa session de 2014, un rapport sur l'état d'avancement du processus d'ouverture des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres instruments de la CEE à l'adhésion d'États extérieurs à la région ainsi que sur les activités connexes;
- g) A procédé à l'examen à mi-parcours, au titre du processus «Un environnement pour l'Europe», des principaux résultats de la Conférence ministérielle d'Astana, et;
- i) A accueilli avec satisfaction, le rapport établi par le secrétariat de la CEE sur les moyens d'aider les pays à adhérer aux accords multilatéraux sur l'environnement et à les mettre en œuvre, et:
- a. A reconnu qu'une coordination interdépartementale entre les responsables des accords multilatéraux sur l'environnement et les agents de liaison nationaux améliorerait l'application de ces accords à l'échelle nationale et les activités multilatérales;
- b. Est convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour ménager suffisamment de volonté politique en vue de l'application désaccords multilatéraux sur l'environnement;
- c. A reconnu qu'il était nécessaire de renforcer les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et souligné à cet égard qu'il fallait y consacrer davantage de ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;
- ii) A accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat de la CEE intitulé «Mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana: faciliter le progrès vers une meilleure gestion de l'eau», et s'est félicité des progrès d'ensemble accomplis dans la mise en œuvre des actions susmentionnées; et:
- a. A accueilli avec satisfaction les renseignements donnés par les participants sur l'application des Actions pour l'eau d'Astana dans leur pays ou leur organisation;
- b. A encouragé les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts dans le cadre des actions encore en cours, afin de lui présenter à sa session de 2015 ou de 2016 un rapport d'activité, qui pourrait aussi être éventuellement examiné lors la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
- c. A insisté sur la nécessité de promouvoir les Actions pour l'eau d'Astana et prié le secrétariat de faire connaître les engagements pris et les résultats obtenus dans le cadre de ces Actions dans une brochure ou sur le site Web de la CEE;
- d. A engagé les acteurs concernés et les pays et organisations intéressés par les Actions pour l'eau d'Astana à continuer de mettre à profit cette initiative

comme un cadre fructueux pour promouvoir une gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau;

iii) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par les secrétariats de la CEE et du PNUE et intitulé «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne: progrès et perspectives», en particulier l'aperçu complet des nombreuses activités menées par les pays de la CEE en vue d'évoluer vers une économie plus respectueuse de l'environnement, et:

a. A accueilli avec satisfaction les informations fournies par les participants concernant la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement, notamment les renseignements relatifs au Programme de partenariat pour une «passerelle verte»;

b. A invité les secrétariats de la CEE et du PNUE à établir, en prévision de la session de 2014 du Comité, et en se concertant étroitement avec les parties prenantes concernées, notamment les ministères, les entreprises et la société civile, un rapport actualisé sur les progrès et perspectives possibles pour promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne, et à y inclure des chapitres supplémentaires recensant les priorités afin d'instaurer une économie verte dans la région et les moyens et options envisageables;

c. A invité les délégations à poursuivre leurs efforts pour rendre les économies de leurs pays plus respectueuses de l'environnement;

iv) A accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat de la CEE intitulé «Études de performance environnementale: état d'avancement des préparatifs du troisième cycle», pris note des progrès accomplis jusqu'ici depuis la conférence d'Astana, et:

a. S'est déclaré favorable à la structure détaillée proposée par le secrétariat de la CEE pour le troisième cycle, en convenant de la réévaluer à la lumière de l'expérience acquise à l'avenir;

b. S'est félicité de ce que le Monténégro et la Serbie se soient déclarés prêts à faire l'objet d'une troisième étude de performance environnementale en 2014;

c. A pris note du fait que la CESAO avait proposé à la CEE de procéder en étroite coopération à une étude de la performance environnementale de la Tunisie et a invité le secrétariat de la CEE à y donner suite si les conditions pour qu'une étude puisse être effectuée par la CEE hors de la région étaient réunies;

d. A invité les pays de la CEE qui n'étaient pas membres de l'OCDE à faire savoir au secrétariat s'ils souhaitaient faire l'objet d'une troisième étude de performance;

e. A invité les délégations à fournir une assistance en nature (sous la forme de services d'experts) et une aide financière au programme d'études de performance environnementale, en tenant compte des besoins en matière d'évaluation des ressources dont le secrétariat de la CEE avait fait état;

f. S'est félicité de ce que l'AEE, le PNUE et l'OCDE aient offert d'apporter aux études de performance environnementale une contribution sous la forme d'une assistance en nature ou de services d'experts;

v) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'AEE offrant un examen des faits nouveaux en rapport avec le Système d'échange d'informations sur l'environnement intervenus depuis la Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour

l'Europe» qui ont une incidence sur l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports, ainsi que les autres documents relatifs aux résultats de la Conférence d'Astana traitant des évaluations et de l'établissement de rapports touchant à l'environnement, pris note des progrès jusque-là accomplis dans l'application du Système d'échange des informations sur l'environnement (SEIS), et:

a. Suite aux recommandations de son Bureau, a décidé d'instaurer un mécanisme de coordination pour développer le Système d'échange d'informations sur l'environnement sous la forme d'un Groupe des Amis, dont il a entériné le mandat tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport, étant entendu que le Comité exécutif de la CEE devait y donner officiellement son approbation et sous réserve que le secrétariat de la CEE disposerait des ressources nécessaires pour fournir à ce Groupe les services dont il a besoin pour la conduite de ses travaux;

b. A accueilli avec satisfaction les informations fournies par le Président de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux concernant les plans visant à appliquer les principes consacrés dans le cadre du Système d'échange d'information sur l'environnement lors des évaluations qui seront réalisées à l'avenir dans le cadre de la convention susmentionnée, à commencer par leur application, à titre pilote, à l'occasion de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, en cours de réalisation, ainsi que les renseignements relatifs à l'examen en cours d'un éventuel mécanisme d'établissement de rapports au titre de la Convention, qui devrait lui aussi incorporer les principes consacrés dans le cadre du Système d'échange d'informations sur l'environnement;

c. A invité les autres organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement à examiner si leurs mécanismes d'établissement de rapports étaient alignés sur les principes consacrés dans le cadre du Système d'échange d'informations sur l'environnement et de les réviser au besoin, et à lui communiquer des informations à ce sujet à sa prochaine session;

d. A invité les pays et autres acteurs concernés à prendre part plus activement à la mise en place du Système d'échange, à l'échelle nationale et régionale;

vi) A accueilli avec satisfaction le rapport intitulé «Progrès accomplis depuis la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement: promotion de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion des ressources en eau et de croissance verte» qui a été établi par le secrétariat de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement de l'OCDE, ainsi que le rapport conjoint des Centres régionaux pour l'environnement sur la promotion d'une l'économie verte et d'une gouvernance soucieuse de l'impératif de durabilité, et:

a. A salué les progrès accomplis par l'Équipe spéciale dans ses travaux;

b. A accueilli avec satisfaction les informations relatives aux progrès accomplis par les Centres régionaux pour l'environnement dans leurs travaux;

vii) A accueilli avec satisfaction le document établi par le secrétariat de la CEE intitulé «Résultats de l'enquête sur la promotion du processus "Un environnement pour l'Europe" et des textes issus des conférences ministérielles s'y rapportant», et:

a. A remercié les pays qui avaient participé activement à l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe»;

- b. A prié le Bureau et le secrétariat de la CEE d'y donner suite et d'examiner les enseignements qui peuvent en être tirés;
- c. S'est félicité du degré d'organisation, ainsi que de la qualité des documents et de l'examen à mi-parcours, des résultats de la Conférence d'Astana au titre du processus «Un environnement pour l'Europe»;
- h) A accueilli avec satisfaction les documents relatifs à l'organisation de la Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» présentés par le secrétariat de la CEE, et:
- i) A souscrit à la recommandation de son bureau d'organiser la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en 2016;
- ii) A chargé son bureau de mettre au point pour sa session de 2014, avec l'appui du secrétariat, une version actualisée du cadre pouvant être adopté pour la conférence, à la lumière des observations faites par les délégations à la dix-neuvième session;
- iii) A prié le secrétariat d'établir d'autres documents que le Bureau pourrait lui recommander d'examiner à sa vingtième session;
- iv) A accueilli avec satisfaction les renseignements fournis par la Géorgie à l'appui de sa proposition d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», des consultations internes gouvernementales étant en cours à ce sujet;
- v) A invité le Bureau, à explorer, avec l'appui du secrétariat, les synergies possibles entre le processus «Un environnement pour l'Europe» et les conférences ministérielles sur l'environnement et la santé;
- i) A adopté les recommandations figurant dans la deuxième étude de la performance environnementale de la Croatie;
- j) A adopté les recommandations figurant dans la troisième étude de la performance environnementale de la République de Moldova;
- k) A adopté les recommandations figurant dans l'étude de la performance environnementale du Maroc;
- l) S'est vivement félicité des travaux accomplis par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et par l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement et a prié ces deux organes d'aider également le Groupe des amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement à s'acquitter de son mandat;
- m) A adopté les Directives pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la biodiversité un instrument de politique environnementale dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-est intéressés [réf ((ECE/CEP/2013/1) et a invité les pays cibles à les appliquer;
- n) A pris note des informations fournies, s'est félicité de l'état d'avancement des travaux accomplis au titre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et a approuvé la proposition présentée par le secrétariat d'organiser une réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», selon que de besoin, pour dresser le bilan des dix années de mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable et réfléchir à la manière de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie;

- o) A pris note des informations fournies, s'est félicité de l'état d'avancement des travaux accomplis au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) de la CEE, et a invité les pays à envisager de participer activement à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports la santé et l'environnement qui se tiendra prochainement;
- p) A pris note et s'est félicité des informations fournies à propos de l'Initiative Environnement et Sécurité;
- q) A pris note du rapport du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé, sur le Processus européen Environnement et santé (2010-2013), établi à son intention et à celle de l'OMS/Europe:
- i) A pris note des informations sur l'état d'avancement des travaux du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé;
 - ii) A prié le secrétariat de faire le nécessaire aux fins de la nomination des quatre ministres issus du secteur de l'environnement pour le troisième mandat (2015-2016) du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé;
 - iii) Est convenu d'organiser une table ronde sur le Processus européen Environnement et santé à sa prochaine session et d'inviter les présidents du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et du Groupe de travail européen Environnement et santé [réf (ECE/CEP/2013/1), par. 67];
 - iv) A prié le Bureau et le secrétariat d'examiner la proposition de l'OMS concernant l'organisation d'une réunion conjointe du Bureau et des suppléants siégeant au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé en vue d'examiner les questions d'intérêt commun;
- r) A pris note des renseignements fournis concernant le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, en particulier des progrès accomplis dans le domaine de la construction écologique [(ECE/CEP/2013/1)], et a prié le secrétariat de diffuser les informations relatives au plan d'action pour une économie verte en cours d'établissement par le Comité;
- s) A approuvé l'exécution du programme pendant la période biennale 2012-2013, avec une modification demandée par la Lituanie au nom de l'UE et de ses États membres, dont le texte du présent rapport tient dûment compte (voir par. 89 ci-dessus);
- t) A adopté le programme de travail du sous-programme Environnement pour l'exercice biennal 2014-2015;
- u) A approuvé le plan d'évaluation biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015, avec deux modifications proposées par la Lituanie au nom de l'UE et de ses États membres, et a prié le secrétariat d'en publier un nouveau tirage pour sa vingtième session (voir par. 92 et 93 ci-dessus);
- v) A approuvé le projet de cadre stratégique du sous-programme Environnement pour la période 2016-2017;
- w) A approuvé la liste de publications proposée par le sous-programme Environnement pour la période 2014-2015;
- x) A pris note de l'évaluation des critères d'attribution d'une aide financière à la participation aux réunions et manifestations et approuvé les recommandations figurant dans ce document;

y) A approuvé la liste de pays ayant droit à une aide financière qui prendra effet immédiatement après la clôture des travaux de sa dix-neuvième session et qui figure à l'annexe I du présent rapport;

z) A chargé son bureau d'examiner la demande présentée par le Bélarus pour être inscrit sur la liste des pays ayant droit à une aide financière, et de prendre une décision à ce sujet;

aa) A accueilli avec satisfaction les renseignements relatifs à l'état des ressources pour l'exercice biennal 2012-2013 qui ont été fournis par le secrétariat, et a prié ce dernier de bien vouloir lui communiquer lors de sa prochaine session, qui aurait lieu dans deux ans, des renseignements du même ordre sur l'exercice biennal 2014-2015;

bb) A pris note des informations fournies par le secrétariat concernant l'introduction par la CEE de la norme IPSAS 23 relative aux impôts et transferts et a chargé son bureau de réfléchir à la formulation d'une décision qu'il pourrait prendre pour inclusion dans le présent rapport, en vue de simplifier les procédures applicables aux contributions financières versées par les donateurs (voir par. 104 et 105 ci-dessus);

cc) A pris note des informations fournies en ce qui concernait l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les activités relatives à l'environnement et:

i) A reconnu qu'il importait de prendre en compte le principe de l'égalité des sexes lors la préparation des activités, manifestations et débats politiques organisés dans le cadre des structures de gouvernance de la CEE qui s'occupent de l'environnement, conformément au Plan d'action de la CEE pour l'égalité des sexes;

ii) A salué les efforts déjà en cours pour mieux intégrer le principe de l'égalité des sexes dans le cadre de plusieurs activités exécutées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE;

dd) A approuvé le calendrier proposé pour ses réunions et celles de son bureau durant la période 2014-2016, avec une modification concernant la réunion de son bureau en 2014, et est convenu de tenir sa vingtième session du 28 au 31 octobre 2014;

ee) A pris note du projet de règlement intérieur établi par son bureau avec le concours du secrétariat, des observations que lui avaient adressées l'Union européenne et ses États membres, ainsi que d'autres observations faites par les délégations à sa dix-neuvième session, et a demandé au Bureau et au secrétariat de continuer d'affiner ce règlement et de lui faire des recommandations à sa vingtième session;

ff) A prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa session de 2014;

gg) A remercié le secrétariat de l'excellente organisation de la réunion.

XV. Clôture de la session

117. Avec le concours du secrétariat, la Présidente du Comité, a présenté un résumé des travaux et décisions du Comité à sa dix-neuvième session, qui a été projeté sur un écran dans la salle de conférence et dont la version finale a été établie et approuvée, après examen. Ce texte a été envoyé par courrier électronique aux membres du Comité, le lundi 28 octobre 2013.

118. La Présidente a informé le Comité que le rapport de la dix-neuvième session et la liste des participants seraient affichés sur le site Web de la CEE. Il a remercié les participants puis clôt la session.

Annexe I

Liste des pays ayant droit à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013)^a

Aux fins de la présente annexe, un «financement partiel» couvre uniquement l'indemnité journalière de subsistance tandis qu'un «financement intégral» correspond à l'indemnité susmentionnée plus les frais de voyage. Le plancher fixé pour une aide financière est de 4 500 dollars des États-Unis. Les représentants de pays dont le produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant est inférieur à ce montant ont droit à un financement intégral de leur participation aux réunions et manifestations visées par la décision du Comité des politiques de l'environnement. Le plafond fixé pour l'obtention d'une aide financière est de 5 500 dollars des États-Unis. Les représentants de pays dont le PIB annuel tombe dans cette fourchette et est compris entre 4 500 et 5 500 dollars ont droit au financement partiel de leur participation aux réunions et manifestations susmentionnées.

Liste des pays pouvant bénéficier d'une aide, classés selon le type d'aide et leur PIB

Pays	PIB par habitant, 2012 (dollars É.-U.) ^a	Nombre de pays
<i>Frais de voyage + indemnités journalières de subsistance</i>		
Tadjikistan	872	
Kirghizistan	1 160	
Ouzbékistan	1 717	
République de Moldova	2 038	
Arménie	3 338	
Géorgie	3 508	
Ukraine	3 867	
Albanie	4 149	
Bosnie-Herzégovine	4 447	
Sous-total		9
<i>Indemnités journalières de subsistance uniquement</i>		
ex-République yougoslave de Macédoine	4 589	
Serbie	5 190	
Sous-total		2
Total		11

Note: Les pays ci-dessus sont classés par ordre croissant de PIB et en fonction du type d'aide reçu.

a Source de données: Banque mondiale

(<http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD/countries/1W?display=default>, au 26 septembre 2013). La base de données de la CEE n'offrant pas, pour les besoins du présent document, de statistiques officielles couvrant la période 2011-2012 pour la plupart des pays figurant dans le tableau, il est proposé d'utiliser des données provenant de la Banque mondiale (une institution spécialisée des Nations Unies).

^a Telle qu'approuvée par le Comité lors de sa dix-neuvième session. D'autres modalités peuvent être appliquées dans le cadre des projets lorsque les donateurs assortissent leur contribution de conditions particulières.

Annexe II

Mandat du Groupe des amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement

1. Les ministres ont décidé, à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), d'établir une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et de développer un Système d'échange d'informations sur l'environnement dans l'ensemble de la région afin de procéder à un examen continu de l'environnement paneuropéen. Le présent mandat définit les modalités d'un mécanisme de coordination, sous la forme d'un Groupe des amis du Système d'échange d'informations sur l'environnement.

2. Ce mécanisme a pour objectif principal d'offrir une plate-forme favorisant l'échange d'informations sur les activités qui sont en cours ou qu'il est prévu de mener pour développer le Système, ainsi que de créer des synergies entre les principales parties prenantes intéressées et de conjuguer leurs efforts.

3. Le Groupe des amis sera placé sous la direction du Président du Comité des politiques de l'environnement. Les organismes et organisations ci-après sont invités à désigner les membres du Groupe:

- a) Bureau du Comité des politiques de l'environnement;
- b) Bureau du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement;
- c) Organes directeurs ou subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE);
- d) Commission européenne;
- e) Agence européenne pour l'environnement;
- f) Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- g) Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé;
- h) Organisation de coopération et de développement économiques;
- i) Centres régionaux pour l'environnement;
- j) ECO-Forum européen.

Les États membres de la CEE sont invités à désigner leurs représentants au sein du Groupe sur la base d'une représentation géographique équilibrée. Tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sont vivement encouragés à désigner leurs représentants au sein du Groupe. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement pourra décider d'inviter des représentants d'autres organismes et organisations, le cas échéant.

4. Le Groupe des amis se réunira selon que de besoin (en moyenne une fois par an). De préférence, les réunions du Groupe seront organisées immédiatement avant ou après celles d'autres organes (Comité des politiques de l'environnement, Bureau du Comité, Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, par exemple). Le Groupe limitera au maximum le nombre de ses réunions et travaillera autant que possible par voie électronique (courriers électroniques, téléconférence, par exemple).

5. À sa première réunion, le Groupe des amis s'accordera sur un plan de travail prévoyant des activités concrètes, en tenant compte des faits nouveaux concernant le Système d'échange, notamment les documents pertinents soumis à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/2013/13, ECE/CEP/2013/15 et ECE/CEP/2013/18). Plus précisément, le Groupe des amis devrait se donner pour tâche d'apporter des réponses aux deux questions ci-après à la vingtième session du Comité, qui se tiendra en 2014:

a) Suivi et évaluation des progrès: quels devraient être les objectifs et indicateurs de performance précis aux fins du développement du Système d'échange d'informations sur l'environnement?

b) Comment la procédure d'évaluation périodique devrait-elle être définie et organisée de façon à tenir compte des avantages présentés par le Système d'échange d'informations sur l'environnement?

6. Le Groupe des amis bénéficiera des services du secrétariat de la CEE et pourra disposer des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève pour ses réunions. Il aura l'anglais pour langue de travail.

7. Les donateurs seront invités à soutenir les travaux du Groupe des amis, y compris les déplacements des membres remplissant les conditions requises et, le cas échéant, ceux de membres du personnel de la CEE appelés à participer à l'organisation de réunions tenues hors de Genève et à y apporter leur concours.

8. Le présent mandat couvrira l'exercice biennal 2014-2015. À la session qu'il tiendra à la fin 2015, le Comité des politiques de l'environnement pourra recommander au Comité exécutif de le reconduire.

9. Le Groupe des amis tiendra le Comité des politiques de l'environnement régulièrement informé de la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié.
